



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





SOMMAIRE

Table des matières

Le territoire	3
Le syndicat mixte pour le SCOTERS	4
Les instances politiques	4
L'équipe technique	5
L'activité syndicale de l'année 2020	6
Les réunions du comité syndical.....	6
Les réunions du bureau.....	7
La compatibilité.....	8
Le budget 2020.....	9
Le programme de travail 2020	10
En régie	10
Le programme de travail partenarial avec l'ADEUS.....	11
Autres actions menées en 2020	12
Fédération nationale des SCoT.....	12
Expérimentation nationale (AMI) « planification bas carbone »	12
Le projet MORO	13
Webinaires et travaux partenariaux	13

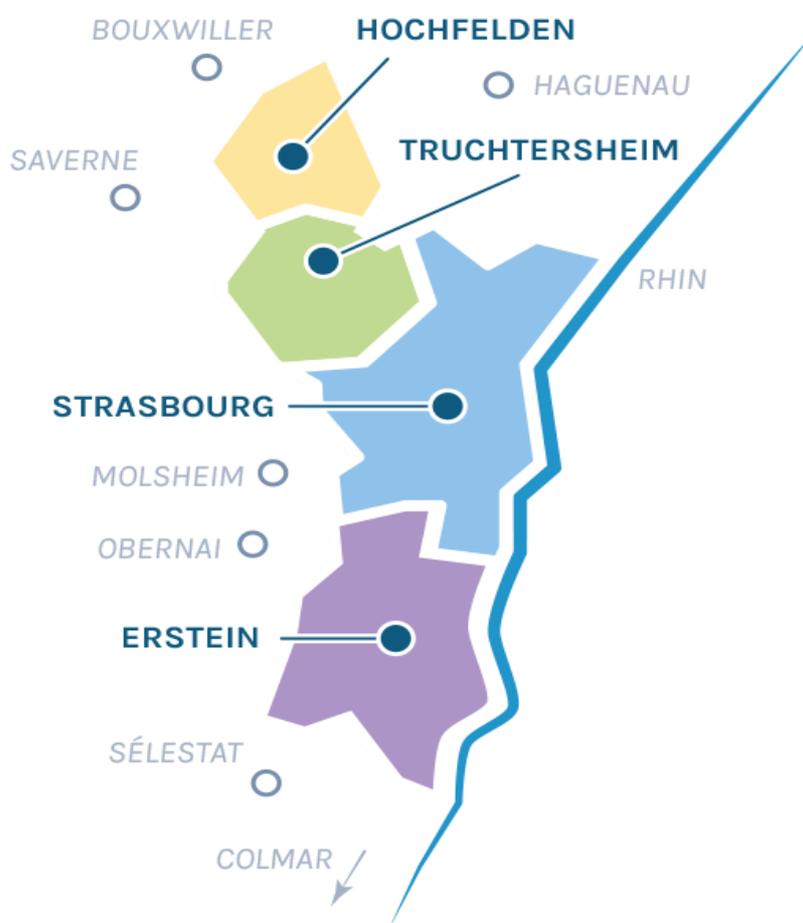
Le territoire

La communauté de communes du Pays de la Zorn : 21 communes, 15 875 habitants

La communauté de communes du Kochersberg : 23 communes, 24 755 habitants

L'Eurométropole de Strasbourg : 33 communes, 484 157 habitants

La communauté de communes du Canton d'Erstein : 28 communes, 47 472 habitants



104 communes, 4 intercommunalités, 570 000 habitants, 270 000 emplois

Le syndicat mixte pour le SCOTERS

Les instances politiques

En 2020, la pandémie de la COVID-19 a eu pour conséquence le décalage des élections municipales et intercommunales. Le renouvellement des instances du syndicat mixte a eu lieu le 22 septembre. Le comité syndical est composé de 30 élus titulaires et 30 suppléants.

LES ÉLUS DU COMITÉ SYNDICAL

CC DU PAYS DE LA ZORN



CC DU KOCHERSBERG



EUROMETROPOLE DE STRASBOURG



CC DU CANTON D'ERSTEIN



Le bureau syndical, est composé de 12 élus (1 présidente, 4 vice-présidents et 7 membres) :

- **6 membres pour l'Eurométropole de Strasbourg**
 - Pia IMBS, *Présidente*
 - Danielle DAMBACH, *4^{ème} vice-présidente*
 - Jacques BAUR
 - Marc HOFFSESS
 - Thierry SCHAAL
 - Françoise SCHAETZEL
- **2 membres pour la Communauté de communes du Pays de la Zorn**
 - Justin VOGEL, *1^{er} vice-Président*
 - Claudine HUCKERT
- **2 membres pour la Communauté de communes du Canton d'Erstein**
 - Bernard FREUND, *2^{ème} vice-président*
 - Xavier ULRICH
- **2 membres pour la Communauté de communes du Kochersberg**
 - Stéphane SCHAAL, *3^{ème} vice-président*
 - Michel ANDREU-SANCHEZ

L'équipe technique

L'administration du syndicat mixte compte trois agents.



Eve ZIMMERMANN
Directrice

CONTACT :
eve.zimmermann@scoters.org
03 88 15 22 20 / 06 75 99 35 15



Jessy MUCKENSTURM
Chargée de mission en
urbanisme

CONTACT :
jessy.muckensturm@scoters.org
03 88 15 22 24 / 06 17 64 84 50



Anne-Marie SCHLONSOK
Responsable de gestion
administrative et comptable

CONTACT :
am.schlonsok@scoters.org
03 88 15 22 22

L'activité syndicale de l'année 2020

Les décisions du comité syndical et du bureau sont consultables sur le site Internet du syndicat mixte.

<https://www.scoters.org/territoire-organisation/les-instances-politiques-et-decisions/>

Les réunions du comité syndical

15 juin 2020

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2019
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Budget supplémentaire 2020
- Report du calendrier électoral et incidence sur les instances du syndicat mixte et la révision du SCOTERS
- Divers

22 septembre 2020

- Installation du Comité syndical
- Élection du Président du syndicat mixte
- Fixation du nombre des vice-présidents et autres membres du bureau
- Élection des vice-présidents et des membres du Bureau
- Lecture de la charte de l'élu local
- Délégations accordées au Président
- Délégations accordées au Bureau
- Désignation des trois représentants du syndicat mixte pour le SCOTERS dans les instances de l'ADEUS
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Fédération nationale des SCoT
- Désignation de représentants à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial)
- Divers

22 octobre 2020

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 juin 2020
- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 septembre 2020
- Programme de travail partenarial avec l'ADEUS en 2021
- Débat d'orientation budgétaire
- Avis rendus par le Bureau en matière d'urbanisme
- Présentation et débat : *Quel usage du sol pour un cadre de vie désirable sur un territoire contraint et en transitions ?*
- Divers

3 décembre 2020

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 octobre 2020
- Convention financière ADEUS 2021
- Budget primitif 2021
- Règlement intérieur
- Révision du SCOTERS : intégration, par anticipation, des ordonnances issues de la loi ELAN
- Divers

Les réunions du bureau

17 février 2020

- 1.2020 Permis d'aménager Les Seigneurs II à Kuttolsheim
- 2.2020 Permis d'aménager Lotissement « le domaine du Meunier » rue de la Gare, rue du Meunier, rue des Gaulois à Geispolsheim Gare
- 3.2020 Permis d'aménager Lotissement « Les prairies du canal » à Illkirch-Graffenstaden
- 4.2020 Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville d'Erstein
- 5.2020 Permis d'aménager création d'une zone d'activités à Wilwisheim
- 6.2020 Arrêt du SCoT révisé de la Bruche-Mossig
- 7.2020 Arrêt du SCoT révisé du Piémont des Vosges
- 8.2020 Projet d'extension de la zone d'activités ACTIVEUM à Altorf et Dachstein
- 9.2020 Projet de permis d'aménager Lotissement "La Peupleraie" Tranche IV à Marlenheim
(point retiré de l'ordre du jour)
- 10.2020 Permis d'aménager à Schaeffersheim
- 11.2020 Avis techniques rendus
 1. Permis d'aménager rue Louis Widemann à Huttenheim
 2. Permis d'aménager lotissement « Langenthal » allée des terres du sud à Niederhausbergen
 3. Permis de construire extension du magasin Super U à Truchtersheim
 4. Permis de construire « Espace commercial Colruyt » Parc d'activités du Kochersberg à Wiwersheim
- 12.2020 Remboursement des frais professionnels des agents

14 octobre 2020

- 13.2020 Modification n°3 du PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg
- 14.2020 Avis techniques rendus
 1. Permis d'Aménager - Création d'un Technoparc dans le campus des technologies médicales (NEXTMED)
 2. Permis d'aménager - lotissement « Auf dem Dorfgraben II » (PA-R1) à Hindisheim
 3. Permis d'aménager - lotissement « Auf dem Dorfgraben II » (PA-R2) à Hindisheim
 4. Permis d'aménager - lotissement « Le Domaine des Mâtines » à Schwindratzheim

5. Modification n°3 du PLU d'Erstein
6. Permis d'aménager - Archipel 2 / Quartier Wacken Europe à Strasbourg
7. Permis de construire - Création d'un ensemble immobilier à l'Elsau - Strasbourg

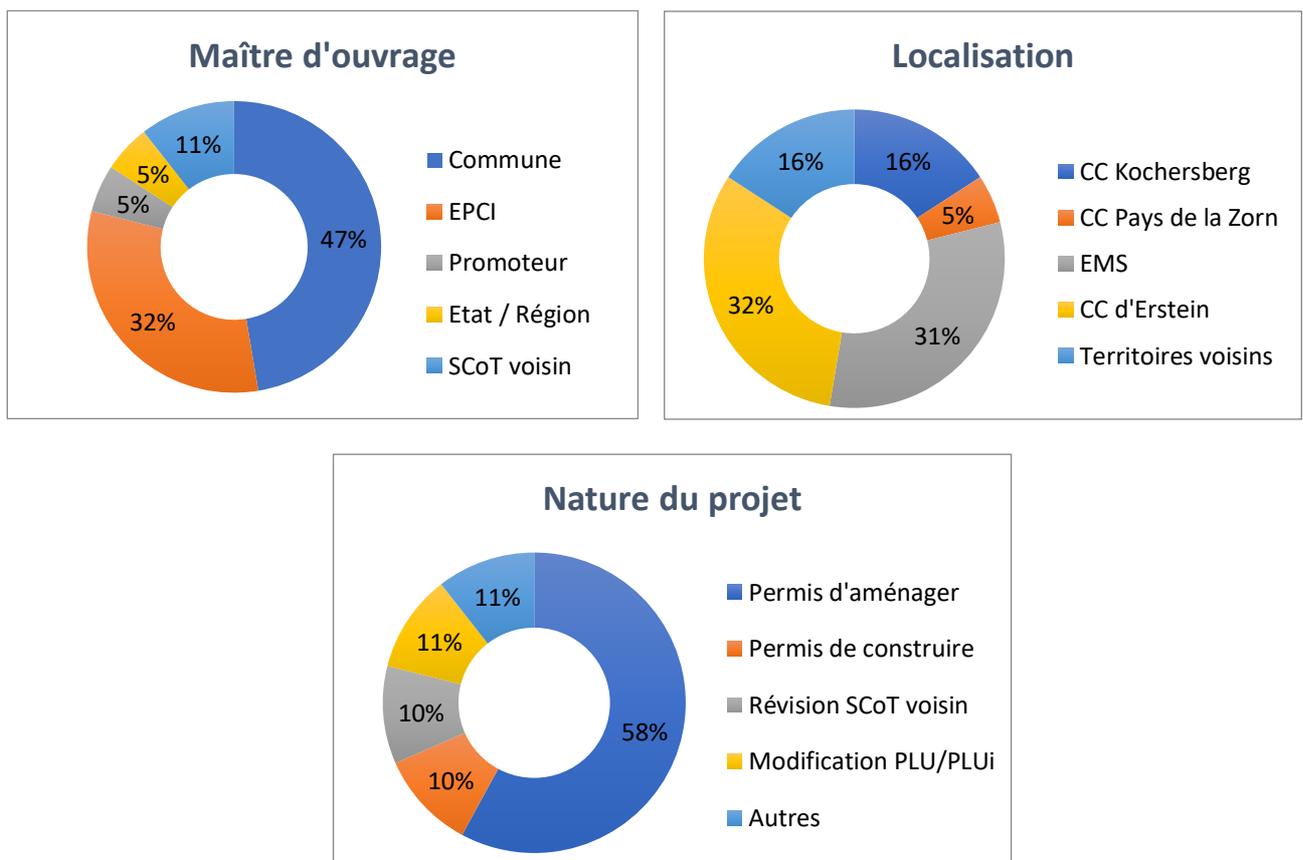
17 novembre 2020

15.2020 Création de poste

La compatibilité

Le bureau a délégation de compétence pour rendre les avis attendus en matière de compatibilité et/ou par le code de l'urbanisme. *cf. décisions du bureau ci-dessus*

En 2020, le bureau SCOTERS a rendu 10 avis en matière de compatibilité et pris connaissance de 11 avis techniques, soit 23 projets examinés au total, selon le détail suivant :



À cela s'ajoutent 3 analyses de demande d'exploitation commerciale dans le cadre de la participation du SCOTERS en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Le budget 2020

Le compte administratif 2020 voté le 22 juin 2021, laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses

011 Charges à caractère général	35 619,19 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	157 073,24 €
65 Autres charges de gestion courante	75 002,52 €
67 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	
68 Dotations aux amortissements	34 763,90 €
TOTAL	302 458,85 €

Section de fonctionnement – Recettes

74 Dotations, subventions et participations	423 954,15 €
75 Autres produits de gestion courante	1 789,02 €
77 Produits exceptionnels	827,66 €
TOTAL	426 570,83 €

Résultat reporté	+ 124 111,98 €
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 262 268,20 €
	+ 386 380,18 €

Section d'investissement – Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	88 837,28 €
21 Immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL	88 837,28 €

Section d'investissement – Recettes

10 Dotations, fonds divers et réserves	1 860,07 €
28 Amortissements des immobilisations	34 763,90 €
TOTAL	36 623,97 €

Résultat reporté	- 52 213,31 €
Résultat d'investissement cumulé	+ 152 560,23 €
	+ 100 346,96 €

Le programme de travail 2020

Le programme de travail 2020 a été perturbé par la crise sanitaire. Les travaux de révision prévus avec les élus ont été majoritairement reportés en 2021. Les agents ont fonctionné en télétravail plus de la moitié de l'année. De nombreuses réunions se sont déroulées en visio-conférence (dont le comité syndical et le bureau). De plus, des webinaires de rayonnement national ont été organisés par les partenaires du SCOTERS, avec un suivi facilité (absence de déplacement).

En régie

- **Au niveau administratif**
 - Mise en place du télétravail pour assurer la continuité du service durant la crise sanitaire
 - Renouvellement des instances du syndicat mixte
- **Communication**
 - Mise en ligne du nouveau site Internet
 - Elaboration de deux documents dans le cadre de la révision
 - La révision du SCOTERS : pourquoi, comment ?
 - La note d'intention (validée en 12/2019)



- **Révision du SCOTERS**
 - Travail avec l’ADEUS sur le diagnostic et préparation des rencontres territoriales de 2021
25 rencontres/visio
 - Réunion de deux Copil révision : *5 février et 20 novembre*
 - Délibération intégrant par anticipation les ordonnances issues de la loi Elan : inscription de la révision du SCoT dans le SCoT modernisé
Comité syndical du 3 décembre
- **Accompagnement de projets**
 - Compatibilité : préparation des avis techniques en matière de compatibilité, CDAC, etc. ;
 - Accompagnement des communes et intercommunalités lors de l’élaboration ou l’évolution de leur document d’urbanisme local et de leurs opérations d’aménagement ;
6 réunions PPA ; 7 échanges sur des projets du territoire
- **Démarches supra**
 - Échanges InterSCoT ;
5 réunions
 - Fédération Nationale des SCoT (Rôle de référent territorial de la Grand Est – Bourgogne/Franche-Comté) ;
8 réunions

Le programme de travail partenarial avec l’ADEUS

Dans le cadre de son programme partenarial, l’ADEUS accompagne le syndicat mixte en 2020 sur les actions suivantes qui sont liées étroitement à la révision du SCOTERS tel qu’acté sur la période 2018-2022 :

Accompagnement par l’ADEUS dans le cadre de la révision pour 2021 :

- Rédaction du diagnostic du SCOTERS révisé (1^{er} semestre 2020)
- Assistance du SM à la formation des nouveaux élus (2^{ème} semestre) et communication ;
- Accompagnement du SM dans le cadre de l’AMI « planification 2° » (zoom stationnement) : supports de réunion, co-animation

Par ailleurs, il est attendu de l’ADEUS, tout au long de la démarche de révision, qu’elle :

- Accompagne le syndicat mixte en réunion : préparation des réunions (objectif, contenu, supports) et présentations, en lien avec le SM SCOTERS ;
- Poursuive les outils de suivi du SCOTERS et qu’elle les fasse évoluer (indicateurs, fiches outils, évaluation 2018, etc.) ;

- Mobilise les ressources techniques de l'agence (INTEO, SIG-cartographie, INDESIGN, etc.) ainsi que ses réseaux (experts extérieurs, chargés d'études de l'agence, contacts partenaires externes publics et privés, etc.).

En parallèle, le syndicat mixte confirme les sujets à approfondir dans le cadre du programme de travail partenarial, compte tenu de l'actualité et des priorités validées en Copil, en bureau ou en comité syndical :

- Énergie/climat (suite PTET, îlots de chaleur, réseaux, précarité, etc.) ;
- Économie : logistique et ZAE (atlas et caractérisation de l'usage du foncier) ;
- Transfrontalier : lien avec les démarches de planification allemande (TVB, foncier, démographie, économie...)
- Poursuite des travaux Grenelle/A35 ;
- InterSCoT : accompagnement selon besoins exprimés en InterSCoT (*à définir*) et partage d'expériences biSCoT (méthode, rédaction, échanges, etc.)
- Autres travaux à poursuivre : foncier, habitat (marché du logement, observatoire)

Autres actions menées en 2020

Fédération nationale des SCoT

Organisation de la rencontre régionale Grand Est à Nancy le 14 janvier 2020

« Approche du foncier : enseignements et enjeux nouveaux »
95 participants

[Consultez les actes](#)



Expérimentation nationale (AMI) « planification bas carbone »

En parallèle à la démarche de révision en cours, le syndicat mixte participe depuis un an à une expérimentation nationale de planification dite « bas-carbone », pilotée par l'ADEME et animée par le CEREMA.

Elle vise à identifier les leviers mobilisables via les documents de planification (SCoT et PLU-i) pour guider un territoire vers un nouveau modèle d'aménagement du territoire, plus sobre.

Une animation nationale ...

L'expérimentation associe les territoires lauréats, les services de l'ADEME ainsi que l'ensemble des acteurs de l'aménagement (FNAU, FNCAUE, FédéSCoT, ADCF).

- ✓ **16 territoires (SCoT/PLUi/PLU) accompagnés** pour expérimenter l'effet levier de l'urbanisme dans la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique
- ✓ **2 webinaires** (formations dématérialisées) et **3 ateliers** de co-production sur des sujets transversaux : sensibilisation, opérationnalité et transversalité.
- ✓ une intervention du SCOTERS lors des assises nationales de la transition énergétique en février 2021

L'ensemble des enseignements de la démarche seront capitalisés et valorisés dans un guide de recommandations attendu pour début 2022.

En savoir+ : [hyperlien](#)

... et locale

Rdv en 2021 pour la suite !

Le projet MORO

Le SM SCOTERS est l'un des nombreux partenaires du projet dit MORO, pour MOdelvorhaben der RaumOrdnung - une démarche basée sur la **simulation d'un processus politico-technique** (le Planspiel) fréquemment utilisée en Allemagne en Aménagement du Territoire. L'objectif est de lever les freins à la mise en œuvre de projets transfrontaliers.

Sur notre périmètre du Rhin Supérieur, nous travaillons à la constitution d'un « **pool** »/réseau de **foncier à vocation économique mobilisable** pour des projets innovants.

7 échanges préparatoires

Rdv en 2021 pour la suite !

En savoir+ : [hyperlien](#)

Webinaires et travaux partenariaux

Thèmes abordés, à l'échelle locale (ADEUS, Région Grand Est) ou nationale (FédéSCoT, CEREMA, etc.) : foncier, nature en ville, commerce, évolutions législatives, mobilité

26 formations en visio



Syndicat mixte pour le SCOTERS

13 rue du 22 novembre

67000 STRASBOURG

03 88 15 22 22

syndicatmixte@scoters.org